

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 4 FÉVRIER 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage, à 19h30.

Sont présents les membres du conseil Louise Charlebois, Gilles Jolivette, Denis Brazeau, Michelle Briand, Michel Guy, et Jean-Pierre Morin, formant quorum sous la présidence du maire Raymond Morin.

Est aussi présente la directrice générale et Secrétaire-trésorière ainsi que onze (11) personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec Elle est ouverte à 19 :30.

2020-02-CMD025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le/la conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019

1-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020

2- ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes et des chèques – janvier 2020

2-2 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 janvier 2020

2-3 Adhésion à la Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau

2-4 Achat de terrain situé au coin du chemin Godin et Route 107

2-5 Entente de services aux sinistrés de novembre 2019 à octobre 2020 – Croix-Rouge Canadienne

2-6 Demande de remboursement pour la taxation 2018-2019 d'un citoyen

2-7 Présentation du règlement 527-4-ADM-2020 traitement des élus

2-8 Demande de soumission pour l'actualisation du site web de la municipalité

2-9 Hydro-Québec – Demande d'alimentation 160, chemin Rivière Gatineau Nord

2.10 Demande de soumission – travaux peinture à l'intérieur du Centre Palma Morin

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4-1 Avis de motion – Modification du règlement no. 512-SEC-2012

4-2 V+ Modellium – Système de travail pour l’urbanisme

5- TRANSPORT

5-1 Programme d’aide à la voirie locale – Projets particuliers d’amélioration (PPA-CE)

5-2 Fin des travaux du projet AIRRL-2016-281 – Reddition de compte

5-3 Fin des travaux du projet RIRL-2016-406 – Reddition de compte

5-4 Programme de la taxe sur l’essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – 3^e programmation

5-5 Renouvellement de l’entente avec la Ville de Maniwaki pour l’entretien du trottoir du pont reliant Déléage et Maniwaki

5-6 Autoriser la recherche d’un balai pour le camion de voirie

5-7 Programme réhabilitation du réseau routier local (RIRL-2017-722)

6- HYGIÈNE DU MILIEU

7- LOISIRS ET CULTURE

7-1 Demande d’avance de fonds – Club Optimiste de Déléage

7-2 Ville de Maniwaki – autorisation de signature pour les ententes concernant le Centre Sportif Gino Odjick

7-3 Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

7-3-1 Construction d’un toit pour la patinoire

7-3-2 Agrandissement du bâtiment municipal

7-4 Soumission de plans et devis – Construction d’un toit pour la patinoire et agrandissement du bâtiment municipal

7-5 Chasse-Galerie Base de Plein-Air – Demande d’appui dans le cadre du nouveau projet le long de la Rivière Gatineau Nord

7-6 Achat de haut-parleur (extérieur) pour les activités des loisirs

7-7 Autorisation de dépense pour Plaisirs d’hiver

7-8 Fête d’hiver et ouverture officielle de la patinoire

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-1 Rémunération des pompiers pour l’année 2020

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

11-1 Centre intégré de santé et de service sociaux de l’Outaouais – communiqué de presse

11-2 Chambre de commerce – Gala de la CCMVG 2018-19

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-CMD026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD027 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2020.

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD028 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

QUE ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 347,074.56 \$

- Rapport des salaires nets : 32,295.92 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no. 9681 à 9698 pour un montant de 273,214.28 \$
- Liste des prélèvements : no. 2766 à no. 2782 pour un montant de 21,332.25 \$
- Liste des déboursés – février : 20,232.11 \$

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 janvier 2020.

**2020-02-CMD029 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2020 À LA CHAMBRE DE
COMMERCE DE MANIWAKI ET LA VALLÉE-DE-LA-
GATINEAU**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité de Délage avec la chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG), présentement en campagne de recrutement;

ATTENDU que la CCMVG représente un appui considérable dans les dossiers sociaux économiques et communautaires dans la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU que les activités de réseautage, de souper, de diner-conférence et de formations avec des intervenants du milieu des affaires afin de donner des outils de développement des compétences à ses membres;

EN CONSÉQUENCE, le montant de 224,20 \$, taxes incluses, sera payé à la CCMVG pour l'adhésion 2020 de la Municipalité de Délage.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-02-CMD030 DEMANDE DE M. JACQUES MORIN – TERRAIN SITUÉ AU
COIN DU CHEMIN GODIN ET ROUTE 107**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

D'ACCEPTER la demande de Monsieur Jacques Morin de défrayer les coûts totaux pour l'achat du terrain, des services professionnels, frais et déboursés;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir le terrain situé au coin du chemin Godin et Route 107, étant composé du lot 4 558 196 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat était de l'ordre de 1 000,00\$ et que la valeur du terrain est de 8 600,00\$;

D'AUTORISER le paiement de 2,264.73 \$ à l'ordre de Monsieur Jacques Morin pour l'acquisition du terrain.

ATTENDU que le coût du transfert notarial sera à la charge de la Municipalité de Délage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-02-CMD031 CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE DE SERVICES
AUX SINISTRÉS NOVEMBRE 2019 À OCTOBRE 2020.**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

D'AUTORISER le paiement de 299.20 \$ à la Croix-Rouge pour notre contribution annuelle pour 2020;

CONSIDÉRANT que les services de la Croix-Rouge peuvent s'avérer nécessaires en cas de sinistres;

CONSIDÉRANT qu'afin de requérir à leur aide en cas de besoin, nous devons procéder à une contribution annuelle de 299.20 \$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-02-CMD032 MATRICULE #4638-83-5374 – DEMANDE DE
REMBOURSEMENT POUR LA TAXATION 2018-2019 D'UN
CITOYEN**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

DE REFUSER le remboursement des taxes de 2018 et 2019 puisque la demande de changement d'état de l'immeuble fut envoyée seulement le 6 janvier 2020;

QUE suite aux vérifications effectuées par l'inspecteur adjoint en urbanisme concernant ladite demande de remboursement des taxes antérieures pour les services d'ordure, d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur constate qu'il n'y a plus de logement au sous-sol;

PAR CONSÉQUENT, le compte de taxe de la propriétaire des lieux pour 2020 sera modifié pour éliminer le paiement de taxe d'ordure, d'aqueduc et d'égout supplémentaire pour un deuxième logement;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 527-ADM-2015 AYANT POUR
OBJET DE FIXER LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Monsieur le maire, Raymond Morin, présente le projet de règlement sur le traitement des élus tels que requis à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Un avis public résumant le projet de règlement sera publié conformément à la loi avant l'adoption du règlement prévu le 3 mars 2020, tel que requis à l'article 9 de la Loi.

**2020-02-CMD033 DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACTUALISATION DU
SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel de soumissions afin de renouveler le site web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le site web de la municipalité est désuet et qu'il faut améliorer sa performance convenant aux plus récentes technologies;

CONSIDÉRANT que notre site web est point convivial et difficile à mettre à jour sans avoir recours à une tierce personne;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut afficher son nouveau positionnement, se servir de son site comme vitrine reflétant un changement d'image de marque pour ainsi en attirer ses citoyens et citoyennes, les visiteurs, les villégiateurs ou tout prospecteur voulant y rester ou investir;

CONSIDÉRANT qu'elle veut utiliser ce site pour mieux imager son territoire, ses différents commerces et services;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD034 HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE D’ALIMENTATION 160, CHEMIN RIVIÈRE GATINEAU NORD.

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

D’ACCORDER notre consentement pour les travaux requis pour le raccordement de la station pompage située au 160, chemin Rivière Gatineau Nord;

CONSIDÉRANT la demande d’alimentation faite par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le remplacement d’un poteau et l’ajout d’un transformateur soit requis;

PAR CONSÉQUENT la municipalité mandate Madame Joanne Poulin, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents;

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2020-02-CMD035 DEMANDE DE SOUMISSION – TRAVAUX DE PEINTURE À L’INTÉRIEUR DU CENTRE PALMA MORIN

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

QUE des demandes de soumission par voie d’invitation ont été demandées pour des travaux de peinture à l’intérieur de l’édifice Palma-Morin;

ATTENDU que les soumissions ont été réparties en 3 volets (bureaux municipaux administratifs – section avant, les bureaux administratifs – section arrière et la salle communautaire incluant la cuisine et les 3 salles de bain);

Soumission	Volet I Bureaux administratifs (avant)	Volet II Bureaux administratifs (arrière)	Volet III Salle communautaire, cuisine, salle de bain
Peinture Sylvio Larivière, S.E.N.C.	4 024,13 \$ taxes incl.	7 300,91 \$ taxes incl.	5 691,26 \$ taxes incl.
	17 016,30 \$		
Christian St-Jean Compagnon Benoit Larivière Compagnon Benoit Saumure Compagnon	7 600,00 \$ taxes excl.	9 540,00 \$ Taxes excl.	14 100,00 \$ taxes excl.
	Administration 10 % : 3 124,00 \$ +TPS-TVQ = 39 510,01 \$		

CONSIDÉRANT que Peinture Sylvio Larivière est le plus bas des soumissionnaires;

PAR CONSÉQUENT, le contrat est octroyé à Peinture Sylvio Larivière;

ATTENDU que cette résolution est pour entériner le Volet I du projet et que chaque volet sera entériné par une nouvelle résolution.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT NO. 512-SEC-2012 SUR LES CHIENS

Il est donné à la présente assemblée par Madame la conseillère Michelle Briand un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, l'adoption du règlement concernant les chiens et les chats avec dispense de lecture.

2020-02-CMD036 V+ MODELLIUM – SYSTÈME DE TRAVAIL POUR L'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu;

QUE le système antérieur utilisé « Suite Municipal » par le service d'urbanisme ne détenait plus de service de soutien technique ni de mises à jour;

CONSIDÉRANT que le logiciel de V+ Modellium offre plus de services;

CONSIDÉRANT qu'une étude avait originalement été préparée par l'inspecteur municipal précédent et que son constat ait déterminé V+ Modellium comme étant le meilleur système en urbanisme;

CONSIDÉRANT que le logiciel de V+ Modellium est utilisé par la plupart des inspecteurs municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE la municipalité opte pour l'utilisation du logiciel V+Modellium.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD037 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 36,673.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE La Municipalité de Délage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD038 FIN DES TRAVAUX DU PROJET AIRRL-2016-281 – REDDITION DE COMPTE

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Délage approuve les dépenses d'un montant de 182,806.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles

mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-02-CMD039 FIN DES TRAVAUX DU PROJET RIRL-2016-406 –
REDDITION DE COMPTE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Déléage approuve les dépenses d'un montant de 480,355.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-02-CMD040 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – 3^E
PROGRAMMATION**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes

ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 à 2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD041 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE MANIWAKI – ENTRETIEN DU TROTTOIR DU PONT RELIANT DÉLÉAGE ET MANIWAKI.

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

QUE ce conseil désire renouveler l'entente avec la Ville de Maniwaki pour l'entretien du trottoir du pont reliant Déléage et Maniwaki;

CONSIDÉRANT que pour la sécurité il y a lieu de bien déneiger le trottoir du pont entre Déléage et Maniwaki;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage et la Ville de Maniwaki avait une entente pour la partie du pont de Déléage concernant le déneigement du trottoir.

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité de Déléage demande à la Ville de Maniwaki de renouveler toutes ses autres ententes des années antérieures afin d'y refléter la réalité d'aujourd'hui.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD042 AUTORISER LA RECHERCHE D'UN BALAI MÉCANIQUE

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que le contrat d'entretien et de balayage de rues se termine cet été;

ATTENDU que le travail exigé est plus ou moins à la satisfaction de certains contribuables;

PAR CONSÉQUENT, nous autorisons la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la recherche d'un balai mécanique, permanent et performant qui sera installé sur l'un des camions de voirie afin que la municipalité puisse exécuter ces travaux lui-même.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD043 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL 2017-722)

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

QUE ce conseil de la Municipalité de Délage autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

QUE la Municipalité de Délage a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Délage désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la Municipalité de Délage a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD044 CLUB OPTIMISTE – DEMANDE D'AVANCE DE FONDS POUR LE FESTIVAL DE DÉLÉAGE – 12-13 JUIN 2020

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'ACCEPTER la demande du Club Optimiste pour une avance de fonds pour l'activité du 12 et 13 juin prochain en remboursant la municipalité avec les revenus du bar qui reviendront à la municipalité jusqu'à concurrence du 5 000,00 \$;

ATTENDU que les revenus du bar soit de plus de 5 000,00 \$, ce surplus amassé restera au Club Optimiste;

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de Délage organise le Festival de Délage avec une panoplie d'activités, il se chargera d'obtenir les permis nécessaires pour la vente de produits alcoolisés;

La municipalité accepte de tenir cette activité prévue conjointement avec le Club Optimiste de Délage. Le déjeuner du Maire se tiendra le 13 juin à 10 :00.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD045 VILLE DE MANIWAKI – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES ENTENTES CONCERNANT LE CENTRE SPORTIF GINO ODJICK

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE tous les membres du conseil présents autorisent le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les deux copies des ententes concernant l'utilisation du Centre Sportif – Gino Odjick par les municipalités participantes.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD046 PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, dûment appuyé par la conseillère Louise Charlebois et résolu,

- QUE la Municipalité de Délégation autorise la présentation du projet de construction d'un toit pour la patinoire extérieure multifonctionnelle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Délégation à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la Municipalité de Délégation désigne madame Joanne Poulin, directrice générale et secrétaire trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

2020-02-CMD047 PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, dûment appuyé par le conseiller Michel Guy et résolu,

- QUE la Municipalité de Délégation autorise la présentation du projet d'agrandissement du bâtiment municipal au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Délégation à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la Municipalité de Délégation désigne madame Joanne Poulin, directrice générale et secrétaire trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

**2020-02-CMD048 DEMANDE DE SOUMISSION – PLANS ET DEVIS –
CONSTRUCTION D’UN TOIT POUR LA PATINOIRE ET AGRANDISSEMENT
DU BÂTIMENT MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir des soumissions pour la construction du toit de la patinoire municipale ainsi que de l’agrandissement du bâtiment municipal;

ATTENDU que les soumissions seront réparties en deux projets distincts.

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière prépare un rapport de prévisions budgétaires en vue de compléter les deux dossiers de projets tels que résolu, au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

**2020-02-CMD049 DEMANDE D’APPUI DANS LE CADRE DU NOUVEAU
PROJET DE LONG DE LA RIVIÈRE GATINEAU NORD – LA
CHASSE-GALERIE BASE DE PLEIN-AIR**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

QUE la Municipalité de Délage appuie la construction d’un nouveau projet de terrain de camping baptisé La Chasse-Galerie Base de Plein-Air situé le long de la Rivière Gatineau Nord;

ATTENDU que ce projet de développement va susciter l’intérêt des citoyennes et citoyens, des visiteurs, des villégiateurs;

ATTENDU que la région ait un besoin criant d’hébergement pour ses nombreux visiteurs;

ATTENDU que ce projet de développement aura des retombées économiques non seulement sur la municipalité mais aussi sur ses commerçants;

ATTENDU que ce projet de développement donnera une nouvelle dimension de portée municipale et régionale.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

**2020-02-CMD050 ACHAT DE HAUT-PARLEURS (EXTÉRIEURS) POUR LES
ACTIVITÉS DE LOISIRS**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de Délage et la Municipalité organisent le 15 février prochain une ouverture officielle de la patinoire avec musique;

ATTENDU que des haut-parleurs extérieurs (270,00 \$ taxes exclues) sont nécessaires pour que les patineurs entendent la musique;

ATTENDU que l’installation d’un fil de cent pieds (à 0,50 \$ le pied) est nécessaire pour relier le système de son aux haut-parleurs;

ATTENDU que des frais d'installation de 75,00 \$ / heure seront ajoutés;

ET CONSIDÉRANT que d'autres activités de loisir semblables seront organisées dans le future.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-CMD051 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR PLAISIR D'HIVER

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de faire l'achat d'équipements d'aide au patinage pour les plus petits, du matériel pour la fabrication du sentier glacé, des systèmes de projecteurs lumineux, ainsi que des tunnels, des modules pour le parcours à obstacles, du matériel d'aire de construction et des traîneaux pour la glissade;

ATTENDU que Plaisirs d'hiver – Kino Québec a accordé une aide financière de 3 000,00 \$, dans le cadre du projet Parc d'hiver présentée et préparé par Madame Michelle Briand;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Déléage tiendra chaque année son activité d'hiver;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-CMD052 FÊTE D'HIVER ET OUVERTURE OFFICIELLE DE LA PATINOIRE – LE 22 FÉVRIER 2020

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'AUTORISER les achats pour la Fête d'hiver et l'ouverture de la patinoire d'un budget allant jusqu'à concurrence de 1 000,00;

EN CONSÉQUENCE la municipalité organisera une journée d'activités et de festivité le 22 février de 10 :30 à 16 :30 pour les enfants et la famille;

ATTENDU que des lettres de remerciement et d'invitation seront envoyées à toutes les personnes ayant participé en temps ou en argent pendant la construction de la patinoire.

ATTENDU que les membres du conseil seront présents pour le discours du maire en vue d'officialiser l'ouverture de la patinoire.

ATTENDU que des annonces seront publiées à la radio et sur le site web de la municipalité.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-CMD053 RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

QUE chaque année le salaire des pompiers est augmenté;

EN CONSÉQUENCE la municipalité majore la rémunération des pompiers de 2,2% selon l'indice des prix à la consommation établi pour l'année 2020 par Statistique Canada;

ATTENDU que cette augmentation sera rétroactive à partir de janvier 2020.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-CMD054 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h52.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière